

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Algospeed 7.13.35

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence : P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

### RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Engrais a base de sels inorganiques.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de potassium	(N° CAS) 7757-79-1 (N° CE) 231-818-8 (N° REACH) 01-2119488224-35	≥ 10 - ≤ 60	Ox. Sol. 3, H272
Hydrogénosulfate de potassium	(N° CAS) 7646-93-7 (N° CE) 231-594-1 (N° Index) 016-056-00-4	≤ 5	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse et sable.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermal: monoxyde d'azote, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

## **Algospeed 7.13.35**

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

---

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage l'environnement contaminée et l'éliminer.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation sans danger

Indications pour la protection : Ce produit n'est pas inflammable contre l'incendie et l'explosion

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Lisez l'étiquette et les informations concernant ce produit, avant toute utilisation.

**Algospeed 7.13.35**

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

nitrate de potassium <b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>				
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3
nitrate de potassium <b>PNEC (informations complémentaires)</b>				
	Eau douce		0,45 mg/l	
	Eau de mer		0,045 mg/l	
	Valeur Limite Plafond		4,5 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées		18 mg/l	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En présence de poussières: lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains : Matériel: gants.

Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Masque jetable filtres FFP2 (EN149).

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Cristallin(e).
Couleur	: Divers.
Odeur	: Inodore.
pH	: 3,3 Concentration: 100 g/l (20 °C).
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible.
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable.
Point d'éclair	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non explosif.
Limite d'explosivité, inférieure	: Non explosif.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Densité de vapeur relative	: Non applicable.
Densité relative	: Non applicable.
Masse volumique apparente	: Env : 1.200 kg/m <sup>3</sup> .
Solubilité(s), hydrosolubilité	: Soluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

---

Température de décomposition	: Env: 130 °C. Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: Non applicable.
Viscosité, cinématique	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Méthode: Manual of tests and criteria. Test O.1 (United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods). N'est pas considéré comme une substance oxydante.

### **9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Température 130 degré Celsius. Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides, bases, matières organiques, poudres métalliques.

**Algospeed 7.13.35**

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition : Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.  
dangereux

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg.

**Composants**

**nitrate de potassium**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg.

**hydrogénosulfate de potassium**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.340 mg/kg.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit**

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 404.

Résultat: non irritant.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

---

### Composants

#### nitrate de potassium

Espèce: lapin.

Résultat: pas d'irritation de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: non irritant.

### Composants

#### nitrate de potassium

Espèce: lapin.

Résultat: pas d'irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit

Résultat: non sensibilisant.

### Composants

#### nitrate de potassium

Résultat: non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé).

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

---

### Composants

#### nitrate de potassium

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible.

### Cancérogénicité

#### Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

### Composants

#### nitrate de potassium

Remarques: n'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

### Composants

#### nitrate de potassium

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

---

### Composants

#### nitrate de potassium

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

##### Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Composants

#### nitrate de potassium

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

### Composants

#### nitrate de potassium

Espèce: rat.

NOAEL:  $\geq$  1.500 mg/kg.

Durée d'exposition: 1 jr.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Produit

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

#### Information supplémentaire

##### Produit

Remarques: les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

#### **Produit**

Évaluation Ecotoxicologique. : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.  
Données Toxicologiques sur les  
Sols

#### **Composants**

##### nitrate de potassium

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 490 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.  
Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l. Durée d'exposition: 10 jr.

##### hydrogénosulfate de potassium

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 3.500 mg/l.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Composants**

##### nitrate de potassium

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit**

Bioaccumulation : Remarques: ne s'accumule pas dans les organismes.

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

---

### Composants

#### nitrate de potassium

Bioaccumulation : Remarques: ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Produit

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: légèrement mobile dans les sols.

### Composants

#### nitrate de potassium

Mobilité : Remarques: donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

### Composants

#### nitrate de potassium

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Produit

Information supplémentaire écologique : Information écologique supplémentaire. Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à: Nitrate de potassium.

**Algospeed 7.13.35**

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				

## Algospeed 7.13.35

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ICPE : 4706

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non pertinent.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne

**Algospeed 7.13.35**

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle

**Algospeed 7.13.35**

Référence : FDS\_1047\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 28/01/2022

vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

<b>Texte intégral de H- et EUH:</b>	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.